

## En 1989, la Municipalité de Changé s'interroge... Un « contrat local de santé » avant l'heure

**E**n 1989, la Municipalité de Changé s'interroge sur la politique à mettre en œuvre en faveur des personnes âgées. Elle a longtemps tourné en rond par rapport à cette question. Elle a rencontré à plusieurs reprises la Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (DDASS), mais cela n'a débouché sur rien de bien précis... D'où la demande au CÉAS de la Mayenne pour un travail d'observation et d'analyse portant plus spécifiquement sur les besoins des personnes âgées en perte d'autonomie. Dans les propositions, le concept de « contrat local de santé » est d'une étonnante actualité...

Sur ces entrefaites, la Municipalité a un contact avec un organisme qui lui promet une structure d'accueil de soixante lits, clés en main...

Seulement, l'étude du CÉAS a vite montré qu'il y a peu de personnes âgées dépendantes dans la commune et les communes voisines (hors Laval) ; peu de personnes âgées de ce territoire d'enquête dans les structures d'hébergement existantes ; peu de personnes âgées du territoire sur les listes d'attente du département.

L'enquête auprès des personnes âgées a également montré qu'elles souhaitent continuer à vivre chez elles, dans leur environnement, et qu'elles ne sont pas prêtes, d'emblée, à aller vivre dans une maison de retraite...

Il reste à formuler des propositions concrètes. Pour faciliter les choix de la Municipalité, le CÉAS utilise la technique des scénarios qui consiste à partir d'un *a priori* et à explorer dans cette voie toutes les possibilités et contraintes.

Le CÉAS propose ainsi trois scénarios :

- La construction d'une Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (Mapad) ;
- L'hospitalisation à domicile en lien avec le Centre hospitalier de Laval ;
- Enfin, une sorte de contrat local de santé s'appuyant sur une politique de maintien à domicile.

Cette troisième proposition est apparue comme étant celle susceptible de prendre le mieux en compte l'ensemble des besoins des personnes âgées. Le scénario prévoit des logements adaptés, des structures d'accueil plus collectives, des structures alternatives, une coordination des partenaires et le développement de réseaux de solidarité.

Le rapport souligne la nécessité de mettre en œuvre une pluralité de réponses, de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif, de privilégier les solutions évolutives, d'impliquer les personnes âgées elles-mêmes dans la recherche de solutions ; de s'inscrire dans une certaine cohérence départementale...

**Le projet de M. Pichot (Changé)**  
**Une structure pour retraités dépendants, pour handicapés et « désorientés » mentaux**

On nous disait : « Vous faites beaucoup pour le foot ; mais que faites vous pour les personnes âgées »... Un argument choc qui a incité Bernard Pichot le conseil municipal de Changé, à se pencher sur le problème des retraités. M. Pichot a raconté, lors de la réunion du CEAS, sa longue pérégrination. « S'il y a un dossier qui nous a résisté, c'est bien celui-là, a-t-il confessé. On a d'abord pensé se regrouper avec 3 ou 4 communes pour réaliser une maison de retraite. Au bout de pas mal de démarches et de temps, nous nous sommes rendus compte que ni les personnes âgées, ni l'administration n'étaient très décidées. Il nous a fallu déchanter : nous n'aurions pas de maison de retraite. Nous avons, alors, créé des logements, dans le genre foyer-logement... Mais très peu de personnes âgées sont venues y habiter. Visiblement, elles reculent au maximum le moment d'aller dans une structure et veulent vivre le plus longtemps possible chez elle. »

« En revanche, nous nous sommes aperçus, avec une étude du CEAS, qu'il était important d'avoir une structure pour anciens devenus dépendants et ne pouvant plus assumer les actes essentiels. Nous nous orientons, maintenant vers une structure souple permettant d'accueillir les personnes dépendantes, de recevoir, de façon temporaire des retraités, mais aussi des gens « désorientés », ayant des troubles légers de la personnalité et des handicapés adultes après leur vie de travail dans les CAT ».

C.B.B.

**Les routes ne sont pas des autodromes**

Ouest-France du 11 décembre 1990